

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-cinq septembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Sylvie AYMARD, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Sylvette CHADELAUD, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUT, Michel PARVY, Anthony SMITH.

EXCUSES : Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Christine RIFFAUD, Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES),

ABSENT : Anthony SMITH

Xavier NOUHAUD a été élu secrétaire de séance.

2014 – 132 : TOURISME – DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la Délibération n° 2014-042 du 11 mars 2014 relative au vote du budget primitif 2014 de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat.

Monsieur le Président expose que la Direction Générale des Finances Publiques demande que la subvention du Conseil Régional du Limousin, d'un montant de 6 000 €, obtenue dans le cadre du Contrat de Pôle Structurant pour l'acquisition de VisioGuide GPS soit amortie comme les VisioGuides.

Il est donc nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif de l'Office de Tourisme voté le 11 mars 2014 pour permettre cet amortissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
023		95	Vir à l'investissement	1 200,00	1 200,00
TOTAL				1 200,00	
RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
777		95	Amort. Subvention Inv	1 200,00	1 200,00
TOTAL				1 200,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
13912		95	Amort. Subvention Inv	1 200,00	1 200,00
TOTAL				1 200,00	

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
021		95	Vir du fonctionnement	1 200,00	1 200,00
TOTAL				1 200,00	

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve la décision modificative n° 01 du budget primitif de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de Noblat conformément aux données ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : TOURISME - DECISION MODIFICATIVE N.01

Date de transmission de 29/09/2014

l'acte :

Date de réception de 29/09/2014

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2014-132 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140925-2014-132-DE

Date de décision : 25/09/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires